

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04446

Numéro SIREN : 839 473 493

Nom ou dénomination : HG DEVELOPMENT

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2019 sous le numéro de dépôt 25465

1 - BILAN ACTIF										DGFIP N° 2050 2019	
Désignation de l'entreprise : HG DEVELOPMENT						Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 9					
Adresse de l'entreprise : 23 RUE EDOUARD NIEUPORT 92150 SURESNES						Durée de l'exercice précédent					
Numéro SIRET 8 3 9 4 7 3 4 9 3 0 0 0 1 4						si déposé néant, cochez la case : ☐ *					
						Exercice N clos le, 31/12/2018					
						Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)						AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
		Frais de développement *	CX		CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
		Fonds commercial (1)	AH		AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU						
		Immobilisations en cours	AV		AW						
		Avances et acomptes	AX		AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
		Autres participations	CU		CV						
		Créances rattachées à des participations	BB		BC						
		Autres titres immobilisés	BD		BE						
Prêts		BF		BG							
Autres immobilisations financières *		BH		BI							
TOTAL (II)						BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM						
		En cours de production de biens	BN		BO						
		En cours de production de services	BP		BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
		Marchandises	BT		BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY						
		Autres créances (3)	BZ	2 046	CA		2 046				
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE						
DIVERS	Disponibilités	CF		CG							
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI							
	TOTAL (III)		CJ	2 046	CK		2 046				
	Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
Ecart de conversion actif * (VI)		CN									
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 046	1	CONFORME	2 046					
Renvois : (1) Dont droit au bail :						(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *						Immobilisations :		Stocks :	Créances :		

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise : HG DEVELOPMENT

Néant ☐ *

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé : 1 000)	DA 1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence : EK)	DC
	Réserve légale (3)		DD
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1)	DF
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG
	Report à nouveau		DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI (6 555)
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (I)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
TOTAL (II)			DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 598
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 7 002
	Dettes fiscales et sociales		DY
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)			EC 7 601
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE 2 046
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
			1D
			1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 7 601
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 598	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : HG DEVELOPMENT

Néant ☐ *

		Exercice N				Total
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF
		FG		FH		FI
		FJ		FK		FL
	Chiffres d'affaires nets *					FM
	Production stockée *					FN
	Production immobilisée *					FO
	Subventions d'exploitation					FP
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FQ
	Autres produits (1) (11)					FR
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FS	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FT
	Variation de stock (marchandises) *					FU
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FV
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FW
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					6 555
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX
	Salaires et traitements *					FY
	Charges sociales (10)					FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GB
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC
						GD
	Autres charges (12)					GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					0
Total des charges d'exploitation (4) (II)					6 555	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					(6 555)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR
	Différences négatives de change					GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
	Total des charges financières (VI)					GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	
					(6 555)	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : HG DEVELOPMENT

Néant ☐ *

Exercice N

PRODUITS EXCEPTIONNELS		CHARGES EXCEPTIONNELLES		TOTAL		
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des produits exceptionnels (7) (VII)						
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)						
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices * (X)						
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *			
			- Crédit-bail immobilier			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				
	(6 ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			
	(9)	Dont transferts de charges				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					
				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CESSION DES TITRES DE PARTICIPATIONS				950	950	
TOTAL GENERAL				950	950	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL						



Frank BITBOL

21, place Jules Ferry
92120 Montrouge

FBA Cælis Audit

1, rue du Faubourg St Honoré
75008 Paris

HG DEVELOPMENT

EXERCICE 2018

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels**

HG DEVELOPMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 288 500 €

Siège social : 23 rue Edouard Nieuport, 92150 SURESNES



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

E X E R C I C E 2 0 1 8

(Couvrant la période du 07 mai 2018 au 31 décembre 2018)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HG DEVELOPMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 07 mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité avec les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

HG DEVELOPMENT

Comptes annuels

Exercice clos

le 31 décembre 2018

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montrouge et Paris, le 10 juin 2019

Frank BITBOL

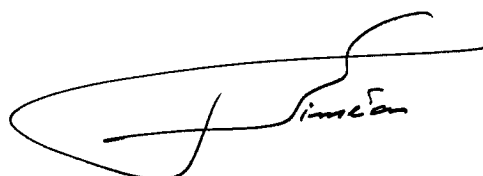
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



FBA Caelis Audit

Représentée par Frédéric SIMEON

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



HG DEVELOPMENT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 8.288.500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 23 RUE EDOUARD NIEUPORT
92150 SURESNES
R.C.S. 839 473 493 NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2019

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et à vos statuts, pour vous informer de l'activité de votre Société et vous présenter le bilan et les comptes au 31 décembre 2018.

Les comptes de la société ont été établis sur la base des principes comptables français généralement admis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

I – Approbation des comptes 2018 et affectation du résultat

Activité de la société

La société clôture son premier exercice social.

Notre société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires.

Après comptabilisation des charges d'exploitation pour 6.555 euros, la perte nette comptable s'élève au même montant.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice de 6.555,35 euros au compte « report à nouveau », lequel s'établira à -6.555,35 euros. Les capitaux propres s'élèvent à -5.555 euros.

En pareil cas, l'article L225-248 du code de commerce prévoit qu'une assemblée générale extraordinaire soit convoquée dans les quatre mois suivant la présente approbation des comptes, pour que les associés décident s'il y a lieu de dissoudre la société.

Distribution de dividendes antérieurs

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous constatons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices, cet exercice social étant le premier.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'aucune dépense somptuaire n'est à réintégrer au bénéfice pour l'établissement de l'impôt.

Conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce

Comme vous le constaterez dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, il n'y a eu au cours de l'exercice 2018 aucune nouvelle convention visée par l'article L227-10 du code de commerce.

Transfert du siège social

Nous vous proposons de transférer le siège social :

- du 23 rue Edouard Nieuport – 92150 SURESNES,
- au 70 avenue Franklin Roosevelt – 92150 SURESNES,

Et en conséquence modifier corrélativement les statuts.

II - Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous rappelons que votre Assemblée générale a entériné en date du 20 mars 2019 les opérations suivantes :

- Apport par la société HG HOLDING de 800.000 actions de la société L'ESCARGOT valorisées à 9.787.500 euros
- Rémunération de cet apport par l'émission d'obligations convertibles à hauteur de 746.590 euros, l'émission d'actions ordinaires à hauteur de 8.287.500 euros et par le paiement d'une soulte en numéraire à hauteur de 753.410 euros.

III - Composition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions, nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2018 :

- Monsieur Hakim GAOUAOUI détenait 100 % du capital de la société

IV - Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir sont bonnes.

V – Frais de recherche et de développement

Néant.

VI – Détention du capital social par les salariés au titre de l'épargne salariale

Néant.

VII- Informations relatives aux délais de paiements

Dans le cadre des dispositions de l'article L441-6-1 et D441-4 du code de commerce, nous vous communiquons les informations :

Dettes Fournisseurs :

1.680 euros au 31/12/2018 dont non échues 1.680,00 euros

Créances Clients :

Néant

VIII – Situation du mandat des commissaires aux comptes

Les mandats des co-commissaires aux comptes expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2023, nous vous informons qu'aucun mandat de Commissaire aux comptes ne vient à expiration à l'issue de la présente réunion.

IX – Achat d’actions propres en vue de les attribuer aux salariés

Conformément aux dispositions de l’article L 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, il vous est indiqué qu’aucune action n’a été achetée ou vendue au cours de l’exercice dans le cadre d’une attribution aux salariés par application de l’article L 225-208 du Code de Commerce.

Nous vous invitons maintenant à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final flourish, positioned below the text 'LE PRESIDENT'.

S.A.S HG DEVELOPMENT

23, rue Edouard Nieuport

92150 SURESNES

N° SIRET : 839 473 493 00014

APE : 6420 Z

ANNEXE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
dont le total est de : 2046,21 €.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,
dont le total est de :7.505,35 €.

dégagent une *perte* de :6.555,35 €.

L'exercice a une durée de neuf mois couvrant la période du 1^{er} Avril 2018
au 31 Décembre 2018.

Les informations ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis par le Président.

SAS HG DEVELOPMENT

23, rue Edouard Nieuport
92150 SURESNES

ELEMENTS DE L'ANNEXE DE BASE PERSONNES MORALES

ELEMENTS	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 1ER AVRIL 2018 AU 31 DECEMBRE 2018	INFORMATIONS		
		PRODUITES	NON PRODUITES	
		NOTE ou IMPRIME	N/S	N/A
	I/ REGLES ET METHODES COMPTABLES			
	Méthodes d'évaluation	X		
	Calcul des amortissements et des provisions	X		
	Changements de méthode			X
	Dérogations			X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle			X
	II/ COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
	Etat de l'actif immobilisé	X		
	Etat des amortissements			X
	Etat des provisions			X
	Etat des échéances des créances et des dettes	X		
	Informations et commentaires sur :			
	1. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	2. Réévaluation			X
	3. Frais d'établissement			X
	4. Frais de recherche appliquée et de développement			X
	5. Fonds commercial			X
	6. Intérêts immobilisés			X
	7. Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
	8. Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			X
	9. Stocks en cours			X
	10. Produits à recevoir			X
	11. Charges à payer	X		
	12. Charges et produits constatés d'avance			X
	13. Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	14. Composition du capital social	X		
	15. Charges et produits exceptionnels	X		
	16. Obligations convertibles			X
	17. Ventilation du chiffre d'affaires net			X
	18. Tableau des variations des capitaux propres	X		
	19. Détail des transferts de charges			X
	III/ ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
	Crédit-bail			X
	Valeurs mobilières de placement			X
	Engagements financiers			X
	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			X
	Accroissements de allègements de la dette future d'impôt			X
	Rémunération des dirigeants			X
	Effectif moyen	0		
	Entreprises liées et participations			X
	Identité de la société-mère consolidant les comptes de la société			X
	Honoraires du commissaire aux comptes	X		
	IV/ AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			X

S.A.S HG DEVELOPMENT

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret 83-100 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24, 24-1, 24-2, et 24-3)

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce et du règlement ANC N°2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels ; et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

CONFORMITE AUX PRINCIPES GENERAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INFORMATIONS GENERALES SUR LES CHOIX, EXCEPTIONS, DEROGATIONS ET METHODES APPLIQUEES

1) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue selon les usages comptables.

2) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3) Crédit d'impôts compétitivité emploi

La troisième loi de finance rectificative pour 2012 a mise en place de CICE à compter du 1^{er} janvier 2013 ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstruction de leur fonds de roulement.

4) Changement de méthode

Aucun changement de méthodes d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5) Faits significatifs

Aucun fait significatif sur l'année 2018.

6) Nantissements du fonds de commerce

A ce jour il ne demeure aucune inscription.

7) Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

En date du 27 mars 2019, la société a réalisé les opérations suivantes :

- Afin de rémunérer l'apport des 800.000 titres de la société L'ESCARGOT par la société HG HOLDING pour un montant global de 9.787.500 euros, la société a procédé aux opérations suivantes :

- * Versement d'une soulte de 753.409 euros ;
- * Souscription de 74.659 obligations convertibles pour un montant total de 746.590 euros ;
- * Augmentation de capital de 828.750 actions pour un montant total de 8.287.500 euros.

- Emission d'un emprunt obligataire de 4.000.000 d'Euros convertible en action avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des investisseurs.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2018	Augmentations	
		Réévaluations courant 2018	Acquisitions courant 2018
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<i>Total immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers			
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et mobilier informatique			
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			950
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<i>Total immobilisations financières</i>			950
TOTAL GENERAL			950

	Diminutions		Valeur brute fin 2018	Valeur d'origine
	Virements courant 2018	Cessions courant 2018		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		950		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>		950		
TOTAL GENERAL		950		

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
TOTAL GENERAL				

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
<i>Total actif immobilisé</i>				
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 226	1 226		
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	820	820		
<i>Total actif circulant</i>	2 046	2 046		
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES	2 046	2 046		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	599	599			
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	7 003	7 003			
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	7 602	7 602			
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires		100		100	10,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total		100		100	

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	01/04/2018	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2018
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel							1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice						(6 555)	(6 555)
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres						(6 555)	(5 555)

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	2018	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales		
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>		
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	950	
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeur comptables des éléments d'actifs cédés</i>	950	
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles	950	

Valeur comptable des titres de participation : 950 euros

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2018	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dépôts et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	950	
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cession d'éléments d'actif</i>	950	
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		
<i>Total autres produits exceptionnels</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL	950	

Cession des titres de participation : 950 euros

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	2 200
Autres honoraires	
TOTAL	2 200

HG DEVELOPMENT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 8.288.500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 23 RUE EDOUARD NIEUPORT
92150 SURESNES
R.C.S. 839 473 493 NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 25 JUIN 2019

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

TEXTE DE LA RESOLUTION ADOPTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN VUE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition faite par le Président, décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 6.555,35 euros au compte « report à nouveau », lequel s'établira à - 6.555,35 euros.

En pareil cas, l'article L225-248 du code de commerce prévoit qu'une assemblée générale extraordinaire soit convoquée dans les quatre mois suivant la présente approbation des comptes, pour que les associés décident s'il y a lieu de dissoudre la société.

L'assemblée générale rappelle, en application de l'article 243 bis du Code général des Impôts, qu'il s'agit du premier exercice et qu'à ce titre aucun dividende n'a été versé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

